

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2023 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19 h)
MM. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)
Mario Hinse, conseiller (19 h)
Pierre-André Arès, conseiller (19 h)

Sont absents : MM. Denis V. Lachance, conseiller
Charles Rioux, conseiller
Mme Suzanne Gagnon, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

2023-07-205

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que l'ajout des sujets suivants est demandé :

- ✓ Autorisation pour tronçon de chemin des Lacs remis à Saint-Rémi-de-Tingwick pour déneigement avec le MTQ
- ✓ Autorisation cours de groupe Sentier Les Pieds d'Or : 6 et 12 juillet : Cynergie.kin

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée le conseiller Mario Hinse , il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT FORMATION PORTANT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

La directrice générale, Chantale Ramsay, fait lecture du rapport de formation obligatoire des élu(e)s, conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseiller Charles Rioux a participé à ladite formation.

RAPPORT CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS

Le conseiller, Sylvain Hinse

- Reçu le camion de déneigement neuf
- Suite aux pluies diluviennes les réparations des routes vont bon train
- St-Jean-Baptiste : compte-rendu sur l'événement
- Organisation de l'Halloween et de la course de boîtes à savon

Le conseiller, Mario Hinse

- 18 juillet : assemblée générale annuelle de Copernic

Le conseiller, Pierre-André Arès

- 8 juillet : parade de tracteurs – invitation à la population

Le maire, Réal Fortin

- Dossiers MRC : étude sur le transport collectif; vente de Gesterra (ne sera pas conclue avant janvier); construction d'une cellule pour les déchets, modification de la collecte sélective et des plastiques agricoles; pluies diluviennes du 24 juin dégâts sur certaines routes, remercie l'équipe de la voirie; achat de la débroussailleuse

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUIN 2023

Rien à signaler.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUIN 2023

La résolution numéro 2023-07-206

Considérant que les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023 ainsi que de la séance spéciale tenue le 27 juin 2023 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023 ainsi que de la séance spéciale tenue le 27 juin 2023 soient adoptés, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-207

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
9240-9242 Québec inc. (Service Inspecteur)	Inspection CPE	919.80 \$
Aréo-Feu	Couverture d'urgence en remplacement	352.97 \$
Banque de Montréal	Carte de crédit : permis de boisson St-Jean-Baptiste	57.50 \$
Bojak	Location pelle skate parc	1 587.80 \$
Construction RD Skatepark	Construction d'un skate parc	99 899.99 \$
Couture Timber Mart	Ponceaux route Desrosiers/Chemin de l'Aqueduc, ponceau réparation rang 3 suite aux pluies	11 402.22 \$
Groupe DeGrandpré	Réservoir à eau pour travaux de voirie	27.46 \$
Detekta	Visite d'inspection détecteurs de gaz garage et caserne	672.60 \$
Drumco Énergie	Entretien annuel préventif génératrice poste de pompage	689.13 \$
Entreprise MO	Remplacement ponceaux rang 7, creusage de fossés et remplacement de ponceau Chemin de la Station et terre skate parc	18 533.39 \$
Enviro Solutions	Calcium	40 027.12 \$
Les Excavations Yvon Houle & Fils	Nivellement des routes	14 590.33 \$
Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec	Projet Agri-Intégration	1 100.00 \$
Ghislain Gagnon	Location génératrice St-Jean	70.00 \$
Hydraulique Vigneault	Réparation camion-citerne	259.27 \$
LocaTente	Location chapiteau St-Jean-Baptiste	1 034.78 \$
Microbrasserie Multi-Brasses	Bière St-Jean-Baptiste	474.36 \$
Outil Mag	Achat laser voirie	1 436.04 \$
Pièces d'auto Allison	Flash vert sécurité incendie et huile pour machinerie	729.20 \$
Plomberie Denis Carignan	Réparation entrée d'eau rue St-Joseph	60.83 \$
Pomquip	Réparation pompe station d'eau potable	3 613.29 \$
Rhesus	Coût supplémentaire branchement internet bibliothèque	263.15 \$

Roger Grenier inc.	Achat chlore aqueduc, salle, bois gazebo Pavillon Armand-Rousseau, peinture de marquage voirie et accessoires feux d'artifice St-Jean	776.32 \$
Les Services EXP	Honoraires professionnels descente Trois-Lacs	1 762.25 \$
Stéphane Picard	Chansonnier St-Jean-Baptiste	775.00 \$
Victo Freins Démarreurs	Produits entretien camions incendies, réparation camion-citerne et pompe	98.49 \$
Total		201 213.29 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu d'acquitter les comptes pour une somme globale de 201 213.29 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de juin 2023 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 101 741.63 \$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 27 juin 2023.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2023-07-208

Adoption du Règlement numéro 2023-424 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant l'autorisation de l'usage «commerces liés aux exploitations agricoles» dans la zone commerciale C-2

Considérant que la Municipalité de Tingwick a adopté le règlement de zonage numéro 2010-311;

Considérant que la Municipalité entend élargir l'éventail d'opportunités pour les projets commerciaux sur son territoire;

Considérant que le secteur agricole représente un pilier économique régional;

Considérant que la Municipalité souhaite autoriser l'usage *H) Commerces reliés aux exploitations agricoles* dans la zone commerciale C2 du plan de zonage;

Considérant que lors de la séance du 1^{er} mai 2023, en vertu de l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), un avis de motion a été donné par la conseillère Suzanne Gagnon et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Municipalité de Tingwick;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, qu'il soit adopté le règlement numéro 2023-424 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311, qui se lit comme suit :

PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie du présent règlement.

RÈGLEMENT DE ZONAGE

2. L'article 5.6 intitulé « USAGES, CONSTRUCTIONS ET NORMES D'IMPLANTATION PAR ZONE » est modifié par :

1. L'ajout, au paragraphe d), d'un « X » à l'intersection de la colonne « C-2 » et de la ligne « Commerces liés aux exploitations agricoles ».

Le tout tel que montré à l'Annexe 1 du présent règlement pour en faire

partie intégrante.

- 156 -

ENTRÉE EN VIGUEUR

3. Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

ANNEXE 1

d) Zones commerciales

Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones	
		C-1	C-2
4.2	GROUPE RÉSIDENTIEL		
A.1	Habitations unifamiliales isolées		
A.2	Habitations unifamiliales jumelées		
A.3	Habitations unifamiliales en rangée		
B.1	Habitations bifamiliales isolées		
B.2	Habitations bifamiliales jumelées		
B.3	Habitations bifamiliales en rangée		
C.1	Habitations multifamiliales isolées		
C.2	Habitations multifamiliales jumelées		
C.3	Habitations multifamiliales en rangée		
D	Maisons mobiles		
4.3	GROUPE COMMERCIAL		
A	Bureaux		
A.1	Bureaux d'affaires		X
A.2	Bureaux de professionnels		X
A.3	Bureaux intégrés à l'habitation		
B	Services		
B.1	Services personnels / Soins non médicaux		X
B.2	Services financiers		X
B.3	Garderies / Écoles privées		
B.4	Services funéraires		X
B.5	Services soins médicaux de la personne		X
B.6	Services de soins pour animaux		X
B.7	Services intégrés à l'habitation		
C	Établissements hébergement / restauration		
C.1	Établissements de court séjour		X
C.2	Établissements de restauration intérieurs		X
C.3	Établissements de restauration extérieurs		X
D	Vente au détail		
D.1	Magasins d'alimentation		X
D.2	Autres établissements de vente au détail		X
D.3	Vente au détail de produits de la ferme		X
E	Établissements axés sur l'auto		X ⁽¹⁾
F	Établissements axés sur la construction		
F.1	Entrepreneurs en construction		X
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie		X
G	Établissements de récréation		
G.1	Salles de spectacle		
G.2	Activités intérieures à caractère commercial		
G.3	Activités extérieures à caractère commercial		
G.4	Activités extensives reliées à l'eau		
H	Commerces liés aux exploitations agricoles		X

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-209

Correction demande d'autorisation CPTAQ : Sablière de Warwick (ajout de 0.15 hectare supplémentaire longeant le Chemin de la Station)

Considérant que lors de la séance du Conseil du 6 mars 2023, la Municipalité de Tingwick a adopté la résolution numéro 2023-03-080;

Considérant qu'en vertu de cette résolution, la Municipalité de Tingwick a décidé d'appuyer la demande de La Sablière de Warwick afin d'obtenir une

nouvelle autorisation pour utiliser une partie du Lot 5 500 260 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska à des fins autres qu'agricoles, soit pour l'exploitation d'une sablière, tout en demandant à la CPTAQ d'assujettir l'autorisation à certaines conditions;

Considérant que le 20 juin 2023, La Sablière de Warwick manifestait sa volonté de modifier sa demande d'autorisation;

Considérant que l'objet de la modification consiste en l'ajout d'une superficie de 0,15ha à la zone d'exploitation ciblée;

Considérant que la superficie visée par la demande passerait alors de 4,2 ha à 4,35 ha;

Considérant que de l'avis de l'officier municipal en charge du dossier, cette modification n'affecte pas la conformité du projet à la réglementation municipale précédemment citée dans la résolution 2023-03-080;

Considérant que la modification demandée n'a pas d'impact sur l'analyse synthétisée dans la résolution susmentionnée ou les critères évalués en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick confirme que la demande de modification à la demande d'autorisation à la CPTAQ de La Sablière de Warwick afin d'être autorisée à utiliser une partie du Lot 5 500 260 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska à des fins autres qu'agricoles, soit pour l'exploitation d'une sablière, est conforme à la réglementation municipale en vigueur et qu'ainsi, la résolution 2023-03-080 demeure valide et applicable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-210

Dérogation mineure : Ferme La Bichette inc.

Considérant que le projet de la propriétaire consiste à agrandir et rénover le bâtiment d'élevage existant, à construire un nouvel ouvrage de stockage ainsi qu'à augmenter le cheptel de l'installation d'élevage;

Considérant que le lot concerné porte le numéro 5 500 506 du Cadastre du Québec et est situé dans la zone A-3 du plan de zonage du *Règlement de zonage numéro 2010-311*;

Considérant que toute installation d'élevage doit respecter des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs;

Considérant qu'en fonction du nombre d'unité animale (UA) projeté de l'installation d'élevage (386,3), une distance minimale de 157m doit être respectée avec la maison d'habitation voisine la plus proche;

Considérant qu'une fois le projet achevé, l'installation d'élevage se trouvera à 92m de la maison voisine la plus près;

Considérant que l'installation d'élevage existante se trouve déjà à 92m de la maison la plus près;

Considérant que l'expansion de l'installation n'est pas effectuée en direction de la maison voisine la plus près;

Considérant que ce projet vise à répondre aux nouvelles normes de bien-être animal issues du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers* du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage tout en assurant la pérennité de l'exploitation agricole;

Considérant que le *Règlement de zonage numéro 2010-311* indique :

14.2 Distances séparatrices relatives aux installations d'élevage

Les distances séparatrices relatives aux installations d'élevage sont obtenues par des formules qui conjuguent 7 paramètres en regard de la catégorie d'unité de voisinage considérée.

Ces paramètres sont les suivants :

- 1- le paramètre A est le nombre d'unités animales. On l'établit à l'aide du tableau « paramètre A » à l'article 14.2.1, lequel permet son calcul;*
- 2- le paramètre B est celui des distances de base qui sont indiquées au tableau « paramètre B » de l'article 14.2.2. Selon la valeur calculée pour le paramètre A, on y choisit la distance de base correspondante;*
- 3- le paramètre C est celui de la charge d'odeur. Le tableau « paramètre C » de l'article 14.2.3, présente ce potentiel d'odeur selon le groupe ou la catégorie d'animaux concernée;*
- 4- le paramètre D correspond au type de fumier. Ce tableau est intitulé « paramètre D » et montré à l'article 14.2.4;*
- 5- le paramètre E est celui du type de projet. Selon qu'il s'agisse d'établir un nouvel établissement ou d'agrandir une entreprise déjà existante, le tableau du « paramètre E » à l'article 14.2.5, présente les valeurs à utiliser. On constate qu'un accroissement de 226 unités animales et plus est assimilé à un nouveau projet;*
- 6- le paramètre F est le facteur d'atténuation. Ce paramètre tient compte de l'effet atténuant de la technologie utilisée. Le tableau « paramètre F » de l'article 14.2.6, indique quelques valeurs; mais au fur et à mesure que de nouveaux modes de gestion systémiques, de nouveaux équipements ou nouvelles techniques seront validés, il y aura lieu que leur accréditation précise le facteur d'atténuation qui leur est reconnu; ces valeurs pourront enrichir le tableau. Le fait d'accorder beaucoup d'importance à ce facteur sera un puissant incitatif à l'utilisation des innovations disponibles;*
- 7- le paramètre G est le facteur d'usage. Il est fonction du type d'unité de voisinage considéré. Pour établir la distance séparatrice dans un cas donné, on multiplie entre eux les paramètres B, C, D, E, F et G dont la valeur varie ainsi :*
 - a) pour un immeuble protégé, on obtient la distance séparatrice en multipliant l'ensemble des paramètres entre eux avec $G = 1,0$;*
 - b) pour une maison d'habitation, $G = 0,5$;*
 - c) pour un périmètre d'urbanisation, excluant les zones I-2 et I-3 : $G = 1,5$.*

14.2.8 Accroissement d'une installation d'élevage dérogatoire

Une installation d'élevage dérogatoire aux normes de distances séparatrices peut être agrandie dans les cas et aux conditions prévues aux articles 79.2.4 à 79.2.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Considérant que les membres du comité consultatif présents recommandent l'acceptation de la présente demande. Leurs recommandations sont appuyées sur les motifs suivants :

1. La dérogation ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme.
2. La dérogation ne permet pas à l'installation d'être plus près du voisinage que ce qu'elle est déjà.
3. La dérogation n'aggrave pas les risques en matière de sécurité publique.
4. La dérogation n'aggrave pas les risques en matière de santé publique.
5. La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement.
6. La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.
7. La dérogation ne porte pas sur une disposition relative à une norme établie en fonction d'une zone de contrainte.
8. L'application de la réglementation pose un préjudice sérieux à la demanderesse puisqu'à long terme, la pérennité de l'entreprise en serait

menacée.

- 159 -

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu d'accepter la présente dérogation pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2023-07-211

Présentation offre d'achat débroussailleuse Land Pride usagée

Considérant qu'à la suite de l'appel de soumission pour la vente de la débroussailleuse Land Pride usagée par la municipalité, une seule offre a été déposée sous enveloppe scellée ;

- M. Vincent Ducharme de Ferme Duberger inc. : 600 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu d'accepter l'offre faite par M. Vincent Ducharme de Ferme Duberger inc. au montant de 600 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-212

Renouvellement contrat de déprédation : Prédapro : 1 200 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que le conseil approuve le renouvellement du contrat déjà octroyé de trappage de castors de Prédapro pour un montant de 1 200 \$ par année, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-213

Approbation achat débroussailleuse : Kubota Victoriaville : 58 000 \$ plus les taxes applicables

Considérant que la directrice générale, Chantale Ramsay a été autorisée à effectuer l'achat d'une débroussailleuse au meilleur prix;

Considérant que des prix ont été demandés à au moins 2 fournisseurs;

Considérant que le prix le plus bas a été proposé par Kubota au montant de 58 000\$ plus les taxes applicables;

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu d'approuver l'achat d'une débroussailleuse de Kubota Victoriaville, pour la somme de 58 000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-214

Moto-Club Bois-Francis inc. : demande de traverses municipales

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise les traverses de routes 2023-2024 à Moto-Club Bois-Francis inc. pour les traverses suivantes :

- Chemin des Plante
- Chemin du Radar
- Chemin Craig
- 6^e Rang
- Rue Desharnais
- Rue Cayouette
- Rue Saint-Joseph
- Route du 6^e Rang
- Rang Luneau
- Route du 5^e Rang

- Chemin Saint-Patrice

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Offre d'emploi conducteur camion déneigement
La résolution numéro 2023-07-215**

Considérant que certains conducteurs ont mentionné qu'ils ne seraient pas disponibles pour le déneigement lors de la saison 2023-2024;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la municipalité transmette une offre d'emploi pour 1 poste de conducteur de camion de déneigement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-216

Vente ancien moteur diesel réservoir d'eau

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu de vendre par soumission l'ancien moteur diesel du réservoir d'aqueduc, de marque Allis Chalmers, modèle d'engin 3500.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-217

Épandage gravier rue Simoneau (2 voyages)

Considérant que la municipalité de Tingwick lors de son déneigement utilise une partie de la rue privé qui prolonge la rue Simoneau;

Considérant que cette partie de rue a besoin d'être rechargé pour que la circulation des véhicules de service puisse s'y rendre facilement;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, Alain Turcotte à effectuer l'épandage de gravier sur cette partie de la rue Simoneau afin de rendre celle-ci carrossable pour les véhicules lourds.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-218

Autorisation pour tronçon de chemin des Lacs remis à Saint-Rémi-de-Tingwick pour déneigement avec le MTQ

Considérant que la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick entretient une partie du chemin des Lacs durant l'hiver, soit à partir de la rue de la Chapelle jusqu'à la limite de Danville l'hiver;

Considérant que la municipalité ne souhaite pas entretenir ce tronçon de chemin qui appartient au ministère des Transports;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la municipalité de Tingwick mentionne au ministère des Transports qu'elle ne désire pas effectuer le déneigement de ce tronçon de route.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Station Mont Gleason : remerciement suite au partenariat de la municipalité

ADMINISTRATION

2023-07-219

Approbation embauche Mesdames Émy Roy, animatrice camp de jour et Mégane Landry, aide animateur camp de jour

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller

Pierre-André Arès et résolu d'embaucher Mesdames Émy Roy et Mégane Landry, toutes deux animatrices pour le camp de jour 2023. Le salaire ainsi que les conditions seront déterminés dans une entente salariale à intervenir entre les parties et selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Approbation embauche Messieurs Miguel et Zakary Aubé : ouvrier municipal (sur appel)

La résolution numéro 2023-07-220

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée le conseiller Sylvain Hinse et résolu d'embaucher Messieurs Miguel et Zachary Aubé à titre d'ouvriers municipaux sur appel, pour une période probatoire de six (6) mois. Le salaire et les avantages sociaux seront déterminés selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-221

Adoption du rapport annuel d'activités 2022 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique

Attendu l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

Attendu l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la Municipalité de Tingwick approuve le rapport annuel d'activités 2022 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-222

Loisirs collectifs des Montagnes : approbation achat 3^e jeu gonflable subvention restante

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick approuve l'achat d'un 3^e jeu gonflable pour les Loisirs Collectifs des Montagne et ce, à même le fonds de subvention disponible.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-223

Journée internationale des personnes âgées de la MRC d'Arthabaska : demande de partenariat

Considérant la demande de partenariat pour l'organisation de la Journée internationale des personnes âgées de la MRC d'Arthabaska;

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick offre une contribution de 50 \$ à titre de partenaire et se procure 2 billets au coût de 15 \$ chacun, pour la participation à la Journée internationale des personnes âgées du jeudi 28 septembre 2023;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Proclamation du 1^{er} octobre 2023 « Journée internationale des personnes âgées » de la Municipalité de Tingwick
La résolution 2023-07-224**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick proclame le 1^{er} octobre 2023 « Journée internationale des personnes âgées » de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-225 Demande de partenariat 26^e édition de Place aux jeunes Arthabaska

Considérant la demande de partenariat à la 26^e édition de Place aux jeunes Arthabaska ayant pour mission de favoriser l'attraction, l'intégration et l'enracinement de jeunes qualifiés de 18 à 35 ans en région;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la municipalité ne donne pas suite à la demande de partenariat de la 26^e édition de Place aux jeunes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-226 Demande de commandite 50^e anniversaire Chevaliers de Colomb, conseil 6479 : 500 \$

Considérant que les Chevaliers de Colomb souligneront leur 50^e anniversaire de fondation le 27 août 2023;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de remettre la somme de 500 \$ au Chevaliers de Colomb, conseil 6479, afin de contribuer à la réalisation et la mise en place de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-227 Remerciement M. Ghislain Gagnon (artificier) : feu d'artifices St-Jean-Baptiste

Considérant que M. Ghislain Gagnon, certifié artificier, a été désigné dans l'organisation du feu d'artifices lors de la Fête de la St-Jean-Baptiste;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu de transmettre une lettre de remerciement à M. Ghislain Gagnon pour son professionnalisme et l'excellent travail dont il a fait preuve dans l'organisation et la préparation du feu d'artifices lors de la St-Jean-Baptiste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-228 Organisation « Sentier de l'horreur » : Halloween dans le Sentier Les Pieds d'or

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'organisation de l'activité le « Sentier de l'horreur » à l'occasion de la fête de l'Halloween au Sentier les Pieds d'Or.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-229 Demandes Festival Mécanique : 11 et 12 août 2023

Considérant que les organisateurs du Festival mécanique demandent :

- ✓ une commandite pour un montant de 1 000 \$ pour le paiement des assurances responsabilités
- ✓ de procéder à la mise à jour du panneau électrique des lumières du terrain de balle

✓ de retirer le garde-fou

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de contribuer à la demande de commandite servant à payer les assurances pour l'événement du Festival Mécanique 2023, les 11 et 12 août 2023, jusqu'à concurrence d'une somme de 1 100 \$ ainsi que de procéder à la mise à jour du panneau électrique des lumières du terrain de balle et le retrait du garde-fou.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-230

Demande de Gleason : partage des coûts sortie d'eau service de sécurité incendie

Considérant la demande de contribution financière dans le « Projet sortie d'eau » de Gleason à la station touristique;

Considérant que la Municipalité de Tingwick dispose d'une *Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies*.

Considérant qu'en cas d'alarme incendie, l'entraide des villes de Kingsey Falls et Warwick est automatiquement demandée pour le transport d'eau;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu de refuser la demande de Gleason quant au partage des coûts de sortie d'eau par le Service de sécurité incendie de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-231

Annulation facture vêtements employé #32-003

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu d'annuler la facture de vêtements de l'employé #32-003, ce dernier n'étant plus à l'emploi de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-232

Achat de fleurs (maximum 1 000 \$)

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'achat de fleurs pour un budget maximum alloué de 1 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-233

Plan de partenariat : Coopérative La Halte (remplacement agricole)

Considérant la demande du plan de partenariat de la Coopérative La Halte ayant pour mission d'offrir un service de soutien et de remplacement de main-d'œuvre agricole aux producteurs, moyennant un tarif prescrit par l'agriculteur en faisant la demande;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu de refuser la demande du plan de partenariat de la Coopérative La Halte (remplacement agricole).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-234

Adhésion Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement : 341.78 \$

Considérant le Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement visant à diminuer le nombre de ménages qui sont sans logis ou à risque de l'être en raison de pénurie de logements;

Considérant que ce programme offre appui à la municipalité afin de permettre

de soutenir rapidement les ménages qui sont dans le besoin par l'aide à la recherche;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la municipalité autorise l'adhésion au Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement pour la somme de 341.78 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-235

Autorisation cours de groupe Sentier Les Pieds d'Or : 6 et 12 juillet : Cynergie.kin

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise les cours de groupe offerts par Cynergie.kin au Sentier Les Pieds d'Or du 6 au 12 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire, Réal Fortin invite la population à être présente le 8 juillet à la Journée agricole ains qu'à Ride de Filles

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Des questions sont posées sur les sujets suivants : travaux qui seront effectués par la débroussailleuse, l'avenir du plastiques agricoles, lumières du skate parc accessibilité et sécurité , commandites; activités sentier.

2023-07-236

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la présente séance soit close. (20 h).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2023-07-207, 2023-07-212, 2023-07-213, 2023-07-215, 2023-07-217, 2023-07-219, 2023-07-220, 2023-07-223, 2023-07-226, 2023-07-228, 2023-07-229, 2023-07-231, 2023-07-232, 2023-07-234

Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière-trésorière

%%%

Chantale Ramsay
Directrice générale et greffière-trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%